

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE SAINT-LOUIS ET DES TROIS FRONTIERES

1 - Objet

Par arrêté du Président de Saint-Louis Agglomération du 20/12/2021 N° 2021/060, une enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières révisé est ouverte du mardi 18 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 25 février 2022 à 12h00 soit 39 jours consécutifs. A l'issue de l'enquête publique, le SCoT pourra être approuvé par l'assemblée de Saint-Louis Agglomération.

2 - Commission d'enquête

Présidente : Madame Solange GARIN

Membres titulaires : Monsieur Bernard DRO et Monsieur René DUSCHER

3 - Dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est composé de :

- Dossier du SCoT révisé comprenant un rapport de présentation dont une évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi qu'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Bilan de la concertation
- Avis des Personnes Publiques Associées, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et des autres personnes publiques et commissions consultées.

4 - Consultation du dossier, mise à disposition des registres et permanences de la Commission d'enquête

Durant l'enquête, le dossier pourra être consulté sur support papier aux jours et heures d'ouverture au public, dans les lieux suivants. La Présidente ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux lieux, jours et heures définis ci-dessous. Le dossier pourra également être consulté et téléchargé sur le site de Saint-Louis Agglomération <https://www.agglo-saint-louis.fr/> et sur le site internet dédié à l'enquête: <https://www.registre-dematerialise.fr/2844>. Durant l'enquête le dossier pourra également être consulté sur un ordinateur dédié aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture au public définis ci-dessous à Saint-Louis Agglomération, siège de l'enquête.

Consultation du dossier papier et mise à disposition des registres d'enquête publique		Permanence d'un membre de la commission d'enquête
Nom et adresse du lieu d'enquête	Jours et heures habituels d'ouverture au public	Dates, horaires
Siège de l'enquête : Saint-Louis Agglomération Bâtiment le Reflet - 9 Croisée des Lys, service ADT, 4 ^e étage à 68300 SAINT-LOUIS	Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 vendredi : 8h30-12h00	Mardi 18 janvier de 9h00 à 12h00 Mercredi 16 février de 14h00 à 17h00 Vendredi 25 février de 9h00 à 12h00
Saint-Louis Agglomération Pôle de proximité se Sierentz 57 rue Rogg-Haas à 68510 SIERENTZ	Mardi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 jeudi: 9h00-12h00	Mardi 18 janvier de 9h00 à 12h00 Mercredi 26 janvier de 14h00 à 17h00 Vendredi 25 février de 9h00 à 12h00
Saint-Louis Agglomération Antenne Assainissement et Eau - 2 rue Oberdorf à 68220 HAGENTHAL-LE-BAS	Lundi, mardi, jeudi : 8h30- 12h00 et 13h30-17h00 Mercredi, vendredi: 8h30-12h00	Mardi 18 janvier de 9h00 à 12h00 Jeudi 3 février de 14h00 à 17h00 Vendredi 25 février de 9h00 à 12h00

Compte-tenu de l'épidémie de COVID 19, le public devra respecter, dans chaque lieu où se déroule l'enquête publique, les consignes sanitaires et les gestes barrières.

5 - Recueil des observations et propositions du public :

Outre la possibilité de formuler des observations écrites et orales auprès de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus, le public pourra consigner ses observations sur les registres papier d'enquête ouverts dans les lieux d'enquête ci-dessus ou les adresser : **par courrier postal au siège de l'enquête** à Saint-Louis Agglomération - Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199- 68305 SAINT-LOUIS, **sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante** : <https://www.registre-dematerialise.fr/2844>, **par courriel** à enquete-publique-2844@registre-dematerialise.fr; les observations remises par courriel seront visibles sur le registre dématérialisé.